



PROJET D'APPUI A LA MAITRISE DES RISQUES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES AU NIVEAU DE LA
FILIERE MANGUE D'EXPORTATION DU MALI

Donateur : Fonds pour l'Application des Normes et le Développement
du Commerce

Durée : 24 mois

Coût total 508.800 \$ US

Coût FANDC : 438.400 \$ US

Mars 2010

SIGLES ET ABBREVIATIONS :

ANSSA :	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
CDP :	Comité Directeur du Projet
CTE :	Cellule Technique d'Exécution
DNA :	Direction Nationale de l'Agriculture
DNCC :	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNI :	Direction Nationale des Industries
FANDC :	Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
IER :	Institut d'Economie Rurale
IICEM :	Initiatives Intégrées pour la Croissance Economique au Mali / USAID
LCV :	Laboratoire Central Vétérinaire
LNS :	Laboratoire National de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPV :	Office de la Protection des Végétaux
PCDA :	Programme Compétitivité et Diversification Agricole
PIP :	Programme Initiative Pesticides
PQ2 :	Programme Qualité UEMOA, Phase 2
Réseau MASSA :	Réseau Malien des Associations de Sécurité Sanitaire des Aliments
SPS :	Mesures Sanitaires et phytosanitaires
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME :

Le présent projet est la suite logique du projet de « Mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce des fruits et légumes au Mali ». Lors de la mise en œuvre des activités de ce projet innovateur sachant son ciblage du domaine des mesures SPS, des faiblesses dans l'infrastructure nationale de maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires ont été constatées.

Afin de susciter un dialogue public – privé duquel les différentes parties tirent avantage certain, le présent projet met le focus sur deux actions précises :

- la mise à niveau des normes et des textes législatifs et réglementaires nationaux avec ceux exigés au niveau des marchés régionaux et internationaux d'une part et d'autre,
- l'appui à la mise en conformité d'une masse critique de producteurs et exportateurs de la filière mangue sachant que ce produit est le premier fruit d'exportation du Mali.

Par cette démarche, il est attendu un effet collatéral sur l'ensemble de la filière fruit et légumes du Mali.

Spécifiquement, le projet va réaliser :

- l'harmonisation des normes maliennes pour la mangue aux normes et directives internationales ;
- l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires nationaux relatifs à l'organisation de la production, du conditionnement et de la commercialisation des mangues aux normes et directives internationales ;
- l'harmonisation de procédures et critères d'évaluation de la conformité des mangues aux normes et directives régionales ou internationales ;
- la formation des cadres des services techniques (OPV, DNA, IER, ANSSA, DNI) dans le domaine de l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius) ;
- la formation des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans la nouvelle approche de contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes ;
- la formation / sensibilisation et l'accompagnement des producteurs et exportateurs dans l'implémentation des mesures de sécurité des denrées alimentaires.

La mise en œuvre du projet est assurée par l'**Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliment (ANSSA)**, structure nationale de coordination des activités SPS au Mali et l'**Office de la Protection des Végétaux (OPV)**, point focal CIPV au Mali. Elles collaboreront étroitement dans la mise en œuvre des activités du projet avec les services techniques (DNA, IER, DNI) et les projets et programme intervenant dans le domaine notamment le PCDA sur les volets recensement des vergers de production de mangue et recherche d'opportunités commerciales.

ANNEXE I : FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS

1. Titre du projet	« Appui à la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires au niveau de la filière d'exportation des mangues du Mali »
2. Thèmes n° 1,2 et/ou 3	
3. Date de lancement	1 ^{er} Mai 2010
4. Date d'achèvement	30 Avril 2012
5. Organisations auteurs de la demande	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) et Office de la Protection des Végétaux (OPV)
6. Organisations chargées de la mise en œuvre	<p>1. Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) Adresse : Centre Commercial - Quartier du Fleuve, Rue 305 ; BP: E 2362 Bamako Tél. : (00223) 20 22 07 54 Fax. (00223)20 22 48 12</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>2. Office de la Protection des Végétaux (OPV) Adresse : Quartier du Fleuve. Square Patrice Lumumba BP: E 281. - Bamako. Tél. (00223)20 22 24 04 / (00223)20 22 80 24 Fax. (00223)20 22 48 12</p> <p>Personnes de contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANSSA : Dr Youssouf KONATE, Directeur Général - OPV : Mr Oumar Bekaye DEMBELE, Directeur Général
7. Contexte et raison d'être du projet	<p>La production annuelle de mangue au Mali est estimée à 200 000 tonnes. Aussi, la mangue est le premier fruit d'exportation avec plus de 12 000 tonnes exportées en 2008 dont le tiers vers l'UE. Malgré la forte potentialité de production et d'exportation, la filière d'exportation des mangues du Mali est actuellement confrontée à des contraintes d'ordre sanitaires et phytosanitaire.</p> <p>Plusieurs programmes publics, parapublics et privés interviennent au niveau de la filière mangue du Mali dans le cadre de l'amélioration de la conformité des entreprises et des produits aux dispositions des mesures SPS et aux exigences des clients. Cependant ces différents projets et programmes ne ciblent qu'un petit nombre d'intervenants de la filière. Les actions d'harmonisation ne couvrent pas les textes législatifs, réglementaires et normes verticaux applicables aux produits et aux procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits.</p> <p>Le présent projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'infrastructure nationale de maîtrise des risques sanitaires liés à la production de mangue au Mali. Il viendra compléter les différentes actions des projets et programmes ci-dessus cités, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'harmonisation des normes adoptées dans la filière mangue et des textes législatifs nationaux avec les normes et directives internationales ; • la finalisation et l'adoption du Système National de traçabilité des mangues ;

	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement des capacités des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans le domaine de l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius) et de la nouvelle approche du contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes ; la formation/sensibilisation et l'accompagnement des acteurs dans l'implémentation des mesures de sécurité des denrées alimentaires.
8. Gestion du projet	<p>Maîtrise d'Ouvrage : Ministère de la Santé / Ministère de l'Agriculture</p> <p>Comité de Pilotage : DNA, ANSSA, OPV, PCDA, Projet Cadre Intégré</p> <p>Cellule Technique d'Exécution : ANSSA et OPV</p>
9. Objectifs du projet	Améliorer l'accès de la mangue du Mali aux marchés internationaux par le renforcement de l'infrastructure nationale d'application des mesures Sanitaires et Phytosanitaire (SPS)
10. Résultats du projet	<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif législatif et réglementaire au Mali est propice à la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires et contribue à l'amélioration de l'accessibilité de la mangue du Mali au marché international ; Le système national de la traçabilité mis en place permet le traçage des mangues d'exportation du Mali ; Les capacités des principaux intervenants de la filière mangue sont renforcées dans le domaine des mesures SPS ; L'accès de la mangue du Mali aux marchés régionaux et internationaux est facilité et les revenus des populations sont augmentés.
11. Activités du projet	<p>Composante 1 : Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> Information sensibilisation sur le règlement N°07/2007/CM/UEMOA ; Harmonisation des textes législatifs applicables à la filière mangue ; Harmonisation des normes sur la mangue ; Relecture du cahier des charges pour la mangue d'exportation du Mali ; Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité des mangues et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité ; Veille réglementaire et normative. <p>Composante 2 : Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une carte par commune et par cercle ; Production de kits illustratifs du Système National de traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali ; Accompagnement des exploitations agricoles et stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité. <p>Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / information des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS ; - Formation des cadres techniques à l'analyse des risques ; - Formations des inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité de la mangue d'exportation ; - Formation/accompagnement des producteurs et agents des stations de conditionnement aux Bonnes Pratiques, HACCP, ISO 22 000. <p>Composante 4 : Gestion et suivi/évaluation des activités du projet</p>
12. calendrier	Voir Appendice 7
13. coopération entre les secteurs privé et public	<p>Coopération entre les secteurs privé et public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes des secteurs public et privé impliqués dans la mise en œuvre du projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ; 2. Direction Nationale des Industrie (DNI) ; 3. Office de la Protection des Végétaux (OPV) ; 4. Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) ; 5. Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) ; 6. Le Programme de Compétitivité et Diversification Agricole (PCDA) 7. Institut Géographique du Mali ; 8. Association Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) 9. Unions des producteurs de Mangue ; 10. Associations des Exportateurs de Fruits et Légumes ; 11. Associations des Pisteurs ; 12. Task Force Horticole. • Projets et programmes partenaires : <ol style="list-style-type: none"> 1. Programme Qualité UEMOA phase2 ; 2. Projet Cadre Intégré ; 3. Helvetas Mali ; 4. IICEM/USAID.
14. Budget	508 800 \$ US
15. Contributions d'autres sources que le FANDC	70 400 \$ US

Appendice 1 : Lettres de soutien

Lettre Task Force PLAZA

Lettre Projet Cadre Intégré

Appendice 2 : Aval des organisations chargées de la mise en œuvre

Lettre de l'ANSSA

Lettre de l'OPV

Appendice 3 : Description du contexte et de la raison d'être du projet

Pays d'Afrique de l'Ouest à vocation agropastorale, l'économie malienne repose essentiellement sur l'agriculture qui représente 40% du produit intérieur brut (PIB), 75% des recettes d'exportation et 80% des emplois créés (FIDA, 2007). Cette vocation du Mali à faire de l'agriculture le pilier de son développement socioéconomique est entravée par le contexte de mondialisation et d'ouverture totale des marchés qui a exacerbé les exigences relatives à la qualité. Ces exigences peuvent prendre la forme d'OTC (Obstacles Techniques au Commerce) ou SPS (Mesures Sanitaires et Phytosanitaires) qui, au-delà de leur justification rationnelle (protection de la santé et de la sécurité humaines, animales et végétales) constituent de véritables obstacles pour les pays en développement. Dans une perspective de développement des exportations agricoles, il devient alors nécessaire pour le Mali d'apporter la preuve de la conformité de ses productions (généralement des matières premières ou des produits semi-finis agricoles ou agro alimentaires) aux normes et règlements des pays destinataires.

C'est ainsi que plusieurs programmes publics, parapublics et privés interviennent dans le domaine de la préparation des productions agricoles afin qu'elles répondent aux exigences extérieures, principalement celles des marchés européens. Le focus dans ces programmes est surtout mis sur les filières fruits et légumes pour lesquels il est confirmé que le Mali jouit d'un avantage comparatif certain. Dans le domaine des fruits et légumes, la filière mangue occupe une place de choix.

Dans le domaine spécifique des mises à niveau quand à l'application des mesures SPS, des efforts restent à faire. Le projet de mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce des fruits et légumes au Mali financé par le FANDC est l'un des rares projets qui mettent en avant les aspects de mise à niveau de l'infrastructure nationale de la sécurité sanitaire des aliments au règlement de l'Accord de l'OMC sur les SPS.

C'est de ce constat que le présent projet propose de renforcer les résultats obtenus à travers l'extension de la base ayant bénéficié des appuis pertinents dans les domaines de l'harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, de mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali et de la formation des principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la mangue d'exportation.

La filière mangue au Mali

La mangue est produite dans les régions ayant une pluviométrie annuelle supérieure à 600 mm. Il s'agit principalement des régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes et du District de Bamako. La production annuelle est estimée à 200 000 tonnes. La filière mangue du Mali est animée par plus de 10 000 petites exploitations agricoles et une vingtaine de stations de conditionnement. Elle mobilise plus de 20 000 ouvriers agricoles, pisteurs, agents des stations de conditionnement, manutentionnaires, professionnels du secteur de production et de commercialisation des intrants agricoles. Aussi, la mangue est le premier fruit d'exportation du Mali avec plus de 12 000 tonnes exportées en 2008 dont plus de 50% vers l'UE. Malgré la forte potentialité de production et d'exportation, la filière d'exportation des mangues du

Mali est actuellement confrontée à un certain nombre de contraintes liées à la globalisation du commerce mondial, le renforcement des exigences sanitaires et phytosanitaires et la prolifération des normes privées.

Malgré la multiplicité des organismes d'appui et la diversité de leurs domaines d'activités, il ressort des conclusions et recommandations de la troisième session du Conseil National de la Sécurité Sanitaire des Aliments (CNSSA 2009), de l'atelier national sur les SPS (PNI SPS 2008), de la quatrième session du Comité National du Codex (CNC 2008), de l'évaluation des unités agroalimentaires au Mali (ANSSA 2008), de l'atelier sur les normes alimentaires (ANSSA 2006) et de l'étude diagnostic pour l'Intégration du Commerce (EDIC 2006) , que l'infrastructure nationale de sécurité des aliments n'est pas conforme aux termes de l'accord SPS et que, pour le maintien de l'accès des produits agroalimentaires maliens aux marchés sous-régional et international, des efforts soutenus doivent être déployés dans l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) notamment :

- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire national conformément aux normes et directives internationales ;
- l'application des normes et textes législatifs par les entreprises et professionnels du secteur agroalimentaire ;
- l'assurance de la sécurité et la traçabilité des denrées alimentaires sur toute la chaîne (de la fourche à la fourchette) ;
- la mise à niveau des autorités compétentes chargées du contrôle de conformité des denrées alimentaires aux nouvelles approches du contrôle des denrées alimentaires.

La nécessité de rendre conforme le cadre national de mise en œuvre des mesures SPS aux normes et directives internationales est donc posée afin de faciliter l'accès des produits agroalimentaires maliens au marché régional et international.

Par les dispositions du Règlement N° 07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA et de la politique nationale de la sécurité sanitaire des Aliments adoptée par le Gouvernement du Mali en 2002, les opérateurs économiques sont responsables de la qualité sanitaire des denrées alimentaires qu'ils mettent sur le marché. La mise en œuvre de l'autocontrôle préalable incombe au responsable de la première mise sur le marché qui est tenu d'en apporter la justification nécessaire.

Par ailleurs, le Règlement (CE) N° 178/2002, établit les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, rend obligatoire l'assurance de la salubrité et la traçabilité de tous les aliments mis sur le marché par les producteurs.

De plus, les nouveaux Règlements (CE) (852/2004, 853/2004 et 854/2004) concernant l'hygiène dans la production des denrées alimentaires en appuyant le Règlement (CE) 178/2002, mettent un accent particulier sur la responsabilité des producteurs et rendent obligatoire la mise en œuvre par les entreprises agroalimentaires du système l'autocontrôle basé sur les principes HACCP.

Actuellement, la Commission européenne s'appuie sur les «Autorités compétentes» des pays d'exportation de produits alimentaires pour assurer le contrôle de conformité préalable des produits exportés vers l'UE en vertu des règlements techniques. L'UE continuera à compter sur les audits périodiques effectués par son Office Alimentaire et Vétérinaire pour vérifier la conformité des produits et le fonctionnement des autorités compétentes.

Le présent projet, préparé par l'ANSSA en collaboration avec le PCDA, soumis au FANDC pour recherche de financement dans le cadre du renforcement de l'infrastructure nationale de mise œuvre des mesures SPS, viendra compléter les différentes actions entreprises ou en cours à l'endroit de la filière des fruits et légumes d'exportation du Mali notamment, par le Projet cadre intégré, financé par le FANDC et du Programme Qualité UEMOA phase 2, financé par l'Union Européenne, contribuera sans nul doute à améliorer l'accessibilité des produits maliens au marché régional, international, et, par là, à réduire la pauvreté par l'augmentation du revenu des producteurs.

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA)

L'ANSSA est un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) ayant pour mission d'assurer la sécurité sanitaire des aliments. Elle a été créée par la loi N°03-043 du 30 Décembre 2003.

A ce titre, elle est chargée de :

- coordonner toutes les actions liées à la sécurité sanitaire des aliments ;
- apporter un appui technique et scientifique aux structures de contrôle ;
- assurer l'appui technique et scientifique nécessaire à l'élaboration de la réglementation relative à la sécurité des aliments ;
- évaluer les risques sanitaires que peuvent présenter les denrées alimentaires;
- appuyer les activités des systèmes de surveillance et des réseaux épidémiologiques ;
- assurer la communication sur les risques.

En plus, l'ANSSA assure entre autres le Point Focal du Codex Alimentarius pour le Mali et le Secrétariat de la Commission Nationale des Autorisations de Mise sur la Marchés des Denrées Alimentaires, des Aliments pour Animaux et des Additifs Alimentaires.

Dans le cadre du renforcement du système national de sécurité sanitaire des aliments au Mali, l'ANSSA a mené entre autres, les actions suivantes :

- l'organisation d'un atelier de relecture des textes organiques des services chargés du contrôle ;
- l'organisation d'un atelier d'élaboration et d'adoption des Plans Nationaux de Contrôle et de Surveillance des structures de Contrôle ;
- l'appui à la validation d'un guide général d'inspection et la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans la gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;

- l'organisation d'un atelier d'analyse critique des normes alimentaires maliennes par rapport aux normes du Codex ;
- l'appui à la relecture de certaines normes alimentaires maliennes et leur harmonisation aux dispositions du Codex Alimentarius ;
- l'appui à la formation des cadres des services de contrôle et les professionnels du secteur agro-alimentaire à la méthode HACCP ;
- l'appui à la formation des cadres des structures chargées de l'évaluation et des risques sanitaires liés aux aliments aux techniques de prélèvement des échantillons ;
- l'évaluation des unités agroalimentaires et des magasins de stockage des denrées alimentaires au Mali ;
- la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments ;
- l'appui à l'élaboration des cahiers de charges pour la filière mangue du Mali ;
- l'appui à la mise en place d'un système de traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali ;
- l'organisation de la Semaine Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- l'organisation du Prix National de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- l'appui à l'élaboration du guide sectoriel de bonnes pratiques pour la filière mangue du Mali et du Burkina Faso.

L'Office de Protection des Végétaux (OPV)

L'OPV est un Etablissement Public à caractère Administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de protection des végétaux. A cet effet, il est chargé notamment de :

- 1) Coordonner les opérations de surveillance des végétaux et des cultures en vue notamment de signaler l'existence, l'apparition et la propagation des ennemis des végétaux et des produits végétaux ;
- 2) Prendre les mesures et coordonner les opérations de lutte contre les ennemis des végétaux et produits végétaux en vue de protéger les cultures, les récoltes et la flore ;
- 3) Procéder à la désinsectisation ou à la désinfection des envois des végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges internationaux ;
- 4) Développer, mettre en œuvre et vulgariser les méthodes alternatives de lutte dans le domaine de la protection des végétaux, en relation avec les services et organismes compétents en la matière ;
- 5) Collecter, analyser et diffuser les informations et la documentation technique et scientifique nécessaires en matière de protection des végétaux ;
- 6) Veiller à la formation du personnel d'encadrement rural et des paysans en matière de protection des végétaux.

Dans le cadre de la promotion de la filière mangue, l'Office de Protection des Végétaux (OPV) intervient dans les domaines ci-après :

- Appui-conseil aux producteurs dans la maîtrise des pertes sur la mangue dues aux infestations par les mouches des fruits ;
- Suivi environnemental dans le cadre des traitements chimiques des vergers contre les mouches des fruits;
- Sensibilisation des producteurs à l'application des méthodes préventives de gestion des nuisibles du manguier et des bonnes pratiques agricoles;
- animation de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux à travers le monde rural ;
- Information/sensibilisation des acteurs de la filière mangue sur la surveillance et l'analyse des risques phytosanitaires
- Formation des agents sur la taxonomie et les techniques de lutte contre les mouches de fruits.

C'est dans le souci d'assurer la pérennisation de l'appui technique apporté dans le cadre du FANDC que l'ANSSA, structure nationale de coordination de toutes les actions sécurité sanitaire des aliments au Mali donc des mesures SPS et l'OPV, point focal CIPV au Mali ont été retenues pour assurer la maîtrise d'œuvre du présent projet.

Par ailleurs, d'autres structures d'appui interviennent dans le secteur fruits et légumes du Mali : le PCDA, le Programme Qualité UEMOA, le Projet Cadre Intégré, l'IICEM, le PIP, Helvetas Mali.

Fiches synoptiques des domaines d'interventions des organismes d'appui :

Organisme	Domaines d'intervention
Programme qualité UEMOA phase 2	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des obstacles techniques liés à la commercialisation pour les filières mangue, Karité, bétail viande ; - Appui aux points nationaux d'information OTC et SPS ; - Formation sur les Méthodes d'inspection, ISO 17020, HACCP, ISO 22 000, traçabilité, techniques d'échantillonnage, analyse des risques du personnel d'inspection et des entreprises - Appui à l'accréditation de 3 laboratoires d'analyse et d'essai ; - Accompagnement à l'accréditation des principaux organismes d'inspection ; - Accompagnement des entreprises à la certification de produits.
PCDA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du potentiel de production de la filière mangue au Mali et caractérisation des sites d'approvisionnement ; - Elaboration du guide d'autocontrôle de la filière mangue d'exportation ; - Appui à la formation des auditeurs Global GAP ; - Appui à la mobilisation des auditeurs pour l'audit de certification Global GAP ; - Accompagnement du LCV et du LNS dans la démarche d'accréditation selon le référentiel ISO 17025 ; - Accompagnement des PME et PMI de transformation des produits agricoles dans la démarche d'obtention de l'Autorisation Nationale de Mise sur le Marché des Denrées Alimentaires ; - Recherche d'opportunités commerciales pour la mangue.
Projet Cadre Intégré	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des textes législatifs de base sur le contrôle phytosanitaire en république du Mali conformément aux dispositions de la CIPV, de la CPI, de l'UEMOA et du CILSS - Formation des cadres et techniciens en matière d'identification des mouches de fruits, de contrôle phytosanitaire et de bonnes pratiques agricoles - Sensibilisation des exportateurs sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ; - Sensibilisation des producteurs aux bonnes pratiques agricoles et au respect du cahier de charges pour les mangues d'exportation ; - Formation des auditeurs internes et des responsables qualité des entreprises d'exportation de mangues. - Renforcement des capacités des laboratoires en matière d'équipement d'analyses et d'échantillonnage ; - Renforcement des capacités du poste de contrôle phytosanitaires de l'aéroport de Bamako en matériels de contrôle

Organisme	Domaines d'intervention
	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des capacités de négociations des cadres chargés de l'application des mesures SPS - Appui à la maîtrise des systèmes de transport, de stockage et de conditionnement; - Renforcement du Comité National SPS - Appui à la mise en place d'une base de données sur les ennemies des cultures - Equipement de la station PLAZA de matériel de contrôle phytosanitaire de standard international - Formation en Bonnes Pratiques des petites et moyennes entreprises de transformation de fruits et légumes - Appui à la participation des exportateurs aux réunions techniques sur les SPS et aux manifestations commerciales - Accompagnement à la certification conforme au référentiel Global GAP des entreprises d'exportation de mangues - Traitement phytosanitaire de vergers de mangue
Helvetas Mali	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la certification bio-équitable des vergers de mangue - Appui aux organisations professionnelles de la filière mangue ; - Vulgarisation des nouvelles technologies agricoles ; - Promotion des Filières (Profil) à travers la transformation (séchage de mangues).
IICEM	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation des acteurs de la filière mangue - Appui à la valorisation des produits à travers des Certifications Biologiques et Bio Equitables ; - Appui aux transformateurs dans la maîtrise des bonnes pratiques de Fabrication dans les unités agroalimentaires (séchage de mangues). - Recherche d'opportunités commerciales
PIP	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de la Task Force Horticole de la filière mangue ; - Information sur les réglementations sanitaires et phytosanitaires de l'Union Européenne ; - Préparation et diffusion des outils pédagogiques des formateurs sur les risques sanitaires et phytosanitaires ; - Formation, sensibilisation des formateurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des pesticides (bonnes pratiques agricoles, bonnes pratiques d'hygiène)

Le présent projet viendra compléter les différentes actions des projets et programmes ci-dessus cités, notamment par :

- L'harmonisation des normes maliennes pour les fruits et légumes aux normes et directives internationales ;
- L'harmonisation des textes législatifs nationaux relatifs à l'organisation de la production, du conditionnement et de la commercialisation des fruits et légumes aux normes et directives internationales ;
- L'harmonisation aux procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits aux normes et directives régionales ou internationales ;
- L'harmonisation des textes législatifs nationaux applicables aux produits ;
- la mise en place d'un Système National de traçabilité des mangues du Mali ;
- la formation des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans le domaine de l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius) ;
- la formation des inspecteurs phytosanitaires des postes de contrôle et de certification des importations et des exportations dans la nouvelle approche de contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes ;
- la formation/sensibilisation et l'accompagnement des acteurs dans l'implémentation des mesures de sécurité des denrées alimentaires.

Tableau récapitulatif des interventions dans le domaine SPS au Mali et spécificité du projet d'appui à la maîtrise des risques SPS dans la filière mangue du Mali

Programmes en cours ou achevés	Intervention dans le domaine SPS	Complément apporté par le PAMR – SPS – 2M
TradeMali	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à la mise en place d'un système harmonisé de traçabilité ➤ Élaboration d'un Cahier des Charges mangue d'exportation ➤ Accompagnement à la certification EurepGAP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation du cadre national de gestion des mesures SPS ➤ Harmonisation des normes et textes avec les engagements internationaux ➤ Renforcement de capacité des services techniques publics en charge du contrôle
PCDA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des acteurs sur les bonnes pratiques de production, de récolte et de conditionnement ➤ Accompagnement à la certification GlobalGAP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à la relecture et à l'adoption du système harmonisé de traçabilité ➤ Actualisation du Cahier des Charges mangue d'exportation du Mali et appui à la maîtrise des dispositifs
Projet Cadre Intégré	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des producteurs ➤ Accompagnement à la certification GlobalGAP ➤ Formation des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extension de la formation et de l'accompagnement à d'autres nouvelles entreprises de production ➤ Dispositions pour couvrir d'autres

	inspecteurs phytosanitaires	<p>filières porteuses au Mali par la création d'un effet d'entraînement en vue de la pérennisation des actions (promotion des filières haricot vert, viande rouge)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de la disposition de la Politique Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments au Mali relative à la responsabilité des producteurs dans la protection de la santé des consommateurs (par la mise à leur disposition des produits sains) ➤ Obligation d'autorisation de mise sur le marché national de tous produits transformés ➤ Diffusion et suivi de l'application des guides d'autocontrôle
IICEM	➤ Formation des producteurs	
Helvetas	➤ Accompagnement à la certification biologique	
PIP / COLEACP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des formateurs sur les bonnes pratiques phytosanitaires ➤ Animation d'une Task Force Horticole 	

ACTIVITÉS DU PROJET

Ce paragraphe donne la liste détaillée des activités et une description succincte des stratégies retenues pour leur mise en œuvre.

Composante 1 : Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, Veille réglementaire et normative

L'harmonisation des textes législatifs et réglementaires nationaux concernera essentiellement les normes maliennes pour les fruits et légumes d'exportation, les textes législatifs nationaux relatifs aux procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits, ainsi que les textes législatifs applicables aux produits au regard des dispositions du Codex Alimentarius et des mesures SPS.

La mise en œuvre des activités s'articulera autour des points suivants :

1.1. Information / sensibilisation sur le règlement N°07/2007/CM/ UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA

Dans le cadre de l'harmonisation des législations nationales en matière de sécurité phytosanitaire, zoo sanitaire et des aliments en conformité avec les exigences sanitaires internationales contribuera à améliorer les échanges des végétaux, des animaux et des aliments dans l'espace communautaire ainsi que leur commerce régional, la Commission de l'UEMOA a adopté le règlement N°07/2007/CM/ UEMOA.

L'organisation d'atelier d'information et de sensibilisation sur ledit règlement contribuera sans nul doute à faciliter les activités d'harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales.

1.2. Harmonisation des textes législatifs applicables à la filière mangue

- Organisation des ateliers pour l'analyse critique des textes législatifs et réglementaires nationaux applicables à la filière mangue ;
- Relecture des textes par un groupe de travail conformément aux normes et directives internationales ;
- Organisation des ateliers de validation des avant-projets de textes ;
- Soumission des avant-projets de textes aux départements concernés pour adoption ;
- Diffusion des textes législatifs.

1.3. Harmonisation des normes sur la mangue

- Organisation d'ateliers d'analyse critique des normes nationales pour la filière mangue ;
- Préparation des avant-projets de normes par le Comité Technique de Normalisation (CTN) ;
- Soumission des avant-projets de normes au Conseil National de la Normalisation et du Contrôle de Qualité ;
- Diffusion des normes.

1.4. Relecture du cahier des charges pour la mangue d'exportation du Mali

- Organisation de réunions techniques de relecture du cahier des charges
- Organisation d'ateliers de validation de l'avant-projet de cahier des charges ;
- Validation du cahier des charges par l'autorité compétente ;
- Diffusion du cahier des charges validé auprès des acteurs de la filière.

1.5. Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité

- Organisation d'ateliers d'examen critiques des procédures et critères d'évaluation de la conformité de la mangue ;
- Préparation de projets de procédures et de critères d'évaluation de la conformité de la mangue par un groupe d'experts en collaboration avec les représentants des acteurs du secteur ;
- Organisation d'ateliers de validation de l'avant-projet de procédure et critères d'évaluation de la conformité de la mangue ;
- Soumission de l'avant-projet aux départements concernés pour adoption ;
- Diffusion de la procédure et critères d'évaluation de la conformité de la mangue.

1.6. Veille réglementaire et normative

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments en tant que structure nationale de coordination des activités SPS au Mali en collaboration avec l'OPV, Point Focal de la CIPV se chargera de la coordination de cette activité. Pour la collecte et la diffusion de nouveaux textes législatifs et réglementaires, elle s'appuiera sur le Secrétariat National du Point Focal du Codex, le Point National d'Information SPS et le Secrétariat du Conseil National de la Normalisation et du Contrôle de Qualité.

Composante 2 : Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali

Dans le cadre du programme de travail du PCDA, une activité est en cours portant sur l'identification des producteurs installés dans les trois bassins de production retenus dans le cadre du présent projet. Cette activité est d'une importance majeure car il n'existe au Mali, aucun recensement exhaustif des producteurs de mangue. Suite à cette identification, un numéro d'identification va être alloué à chaque producteur des trois bassins.

L'objectif de cette composante est, suite à cette identification, de produire des représentations cartographiques de chaque commune et de chaque cercle d'une part et d'autre part d'accompagner un échantillon représentatif dans l'implémentation, tout le long de la chaîne d'exportation, du système de traçabilité adopté. Afin d'avoir une représentativité intéressante des groupes et surtout en tenant compte des échanges horizontaux limités entre les acteurs, il est paru pertinent de former 300 producteurs agricoles et 20 représentants de centre de conditionnement à Sikasso et Bamako. L'expertise développée dans ce volet par le PCDA serait mise à contribution dans la réalisation de cette série d'activités qui vise l'accompagnement effectif des 300 producteurs jusqu'à la maîtrise de l'outil de traçabilité. Ces activités sont les suivantes :

2.1. Elaboration d'une carte par commune et par cercle

Il est prévu à ce niveau de produire des cartes visant une représentation graphique des sites de production de mangue. Ces cartes vont constituer des repères stratégiques pour la confirmation de la traçabilité des vergers.

2.2. Production des kits illustratifs du Système National de Traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali

Il s'agit d'élaborer et de multiplier des outils didactiques qui vont être utilisés pendant les activités d'accompagnement des producteurs et aux agents des stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité.

2.3. Accompagnement de trois cents (300) exploitations agricoles et de vingt (20) stations de conditionnement.

En guise de rappel, la filière mangue du Mali est animée par plus de 10 000 petites exploitations agricoles. L'accompagnement dans l'implémentation du système de traçabilité pour cette première phase concernera essentiellement trois cents (300) exploitations agricoles et vingt (20) stations de conditionnement.

Les critères de sélection des exploitations agricoles et des stations de conditionnement seront définis par le CDP.

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur

Compte tenu de l'importance des ressources humaines dans l'application des mesures SPS, un accent particulier sera mis sur la sensibilisation/formation et l'accompagnement des principaux acteurs du secteur.

3.1. Sensibilisation/formation des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS

Des sessions de formations/sensibilisations sur les OTC et les SPS seront organisées à l'endroit des décideurs et responsables d'entreprises du secteur agricole.

3.2. Formation des cadres techniques à l'analyse des risques

La formation des cadres techniques réalisée par le projet de « Mise à niveau en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires pour le développement du commerce des fruits et légumes au Mali » sur les bonnes pratiques de production a permis de noter la nécessité d'un renforcement de capacité des cadres de l'Office de la Protection des Végétaux (OPV), de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), de l'Institut d'Economie Rurale (IER), et de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) sur l'évaluation des risques (selon les principes du Codex Alimentarius).

Une trentaine de cadres des structures techniques vont bénéficier de cette formation.

3.3. Formation des inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité des exportations et importations des fruits et légumes

L'effectif total des inspecteurs phytosanitaires en république du Mali est de cinquante (50).

Cette formation concernera vingt (20) inspecteurs de neuf (09) postes de contrôle et de certification des importations et des exportations du district de Bamako et de régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes. Elle portera sur la nouvelle approche du contrôle de conformité et de certification des importations et exportations des fruits et légumes.

3.4. Formation/sensibilisation de cinq cents (500) producteurs, pisteurs et transporteurs aux Bonnes Pratiques

La filière mangue du Mali est animée par plus de 10 000 petites exploitations agricoles et se caractérisent par la mobilité des ressources des humaines.

Les sessions de formation/sensibilisation sur les bonnes pratiques concerneront des organisations professionnelles de producteurs, de pisteurs et de transporteurs. Les stratégies d'accompagnement éprouvées au niveau de l'ANSSA et de l'OPV seront capitalisées dans la formation des acteurs.

Il s'agit de créer une chaîne de transmission du savoir, partant du groupe des animateurs et de l'organisateur pour arriver à tous les petits producteurs. Ces actions permettront également à tous les acteurs de la filière de mieux se connaître et de mieux communiquer.

Les critères de sélection des exploitations agricoles et des stations de conditionnement seront définis par le CDP.

3.5. Formation/sensibilisation de quarante (40) agents des centres de conditionnement sur l'HACCP, ISO 22 000 : 2005 :

Les sessions de formation sensibilisation concerneront vingt (20) stations de conditionnement des fruits et légumes d'exportation, soit deux (02) agents par station.

Les critères de sélection des exploitations agricoles et des stations de conditionnement seront définis par le CDP.

3.6. Accompagnement de cent (100) producteurs dans la mise en place de bonnes pratiques et de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche HACCP/ ISO 22 000 :

Compte tenu des risques éventuels liés au conditionnement des fruits et légumes au Mali, les activités d'accompagnement concerneront vingt (20) centres de conditionnement de Bamako, Koulikoro, Bougouni, Yanfolila et Sikasso.

Les critères de sélection des exploitations agricoles et des stations de conditionnement seront définis par le CDP.

3.7. Pérennisation des acquis du projet :

La Politique Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments adoptée par le Gouvernement de la République du Mali en 2002, met un accent tout particulier sur la responsabilité de tout producteur d'aliment de protéger la santé des consommateurs par l'autocontrôle, la traçabilité et la certification, gages d'une production alimentaire conforme aux normes et aux règlements de sécurité sanitaire des aliments. L'ANSSA est chargée de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments.

L'objectif à long terme est d'arriver à la certification des 300 exploitations et d'autres encore qui voudraient bénéficier de l'appui de la masse critique des auditeurs /certificateurs qui seront formés ou renforcés par le projet. Les mangues fraîches ne font pas parties de la liste des denrées alimentaires soumises à la certification obligatoire au regard des dispositions du système national des autorisations de mise sur le marché en République du Mali. Toutefois, les entreprises désireuses de certifier leurs produits au référentiel qu'elles auraient librement choisi, pourront bénéficier de l'accompagnement et de l'appui de l'ANSSA tout en ayant l'obligation de supporter les charges y afférentes. Le guide d'autocontrôle élaboré avec l'appui du COLEACP et du PCDA et dont la validation sera faite par l'ANSSA au nom d'Etat, sera un élément stimulant pour encourager la certification. Sa diffusion et sa gestion sont confiées à l'interprofession de la filière mangue.

Les conditions pour la pérennisation des résultats du projet et pour l'élargissement de la base des entreprises tracées ou certifiées seront définies par la Cellule Technique d'Exécution au terme de ce projet. La cellule travaillera en étroite collaboration avec l'interprofession pour la durabilité des actions du projet dans le temps et dans l'espace en couvrant les autres zones de productions agricoles du Mali et d'autres produits agricoles qui présentent des filières porteuses pour le Mali.

Appendice 4 : Description de la structure de la gestion du projet

Une instance de décision et une structure technique auront la responsabilité de la mise en œuvre des activités du projet : le Comité Directeur du Projet (CDP) et la Cellule Technique d'Exécution (CTE).

1. Comité Directeur du Projet

1.1. Mission :

Il a une mission de coordination et de suivi des activités réalisées dans la mise en œuvre du projet. En plus, il veille à la participation active de toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre du projet.

A cet effet, le Comité Directeur du Projet :

- définit les orientations stratégiques du projet ;
- valide les programmes de travail proposés par la CTE ;
- suit l'état d'avancement du projet ;
- approuve les rapports techniques ;
- mène des réflexions sur l'ajustement éventuel des priorités d'actions ;
- rend compte de la bonne exécution du projet au FANDC ;
- entreprend toutes autres actions en vue de la pérennisation des actions du projet.

1.2. Composition :

Le Comité Directeur du Projet est composé de :

- Un (1) représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture ;
- Un (1) représentant de l'Office de la Protection des Végétaux ;
- Un (1) représentant de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- Un (1) représentant du Projet Cadre Intégré de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) ;
- Un (1) représentant du Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA) ;
- Deux (2) représentants de la Task Force PLAZA ;
- Deux (2) représentants des cadres de concertation de la filière mangue (régions de Sikasso et de Koulikoro – Bamako).

1.2.1. La présidence du Comité Directeur du Projet :

La présidence du CDP est assurée par le représentant du PCDA. La vice-présidence est tenue par un représentant du secteur privé.

1.2.2. Le secrétariat du Comité Directeur du Projet :

Le secrétariat technique du CDP est assuré par l'ANSSA qui désigne en son sein un Coordinateur Technique du projet, chef de la Cellule Technique d'Exécution.

1.2.3. Les réunions du Comité Directeur du Projet :

Le Comité Directeur du Projet se réunit une fois par trimestre. Toutefois, en cas de nécessité, le président peut convier les membres du CDP à une session extraordinaire.

Chaque réunion est sanctionnée par un compte rendu dont un exemplaire est adressé au FANDC par l'intermédiaire du Coordinateur Technique du projet.

2. La Cellule Technique d'Exécution :

2.1. Mission :

La Cellule Technique d'Exécution assure la mise en œuvre sur le terrain du programme adopté par le CDP. A cet effet, elle est chargée de :

- favoriser l'exécution des activités techniques du projet sur le terrain ;
- superviser et faciliter la réalisation des missions d'appui technique ;
- élaborer les programmes semestriels d'activités et préparer les rapports d'activités périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) ;
- assurer au niveau national la synergie et l'harmonisation avec l'ensemble des programmes de travail du domaine des SPS ;
- assurer le secrétariat du CDP,
- coordonne les actions à la fin du projet pour la pérennisation de ses résultats et l'élargissement des acquis à d'autres produits agricoles et à d'autres exploitations particulièrement dans le domaine de la traçabilité et de la certification.

2.2. Composition

La Cellule Technique d'Exécution est composée des agents de l'ANSSA et de l'OPV. En cas de besoin, le Coordinateur technique peut faire appel à toutes autres expertises. Une décision du Directeur Général de l'ANSSA précisera la composition de la Cellule Technique d'Exécution.

Appendice 5 :

Présentation des composantes du projet :

COMPOSANTES	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
1. Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, Veille réglementaire et normative.	1.1. Information / sensibilisation sur le règlement N°07/2007/CM/UEMOA	ANSSA	DNA, OPV, DNI, DNCC, ANSSA, PCDA LCV, Cadre Intégré Associations socioprofessionnelles, Associations des consommateurs
	1.2. Harmonisation des textes législatifs applicables à la filière mangue	ANSSA/OPV Cellule Technique d'Exécution	DNI, DNA, OPV, DNSV PCDA, LCV, CTN, CDI, DNS, Sous Comité Codex Fruits et légumes, Point Information SPS, Point de Notification SPS, Cadre Intégré, PQ2, Réseau MASSA, Associations socioprofessionnelles
	1.3. Harmonisation des normes sur la mangue	ANSSA/OPV Cellule Technique d'Exécution	DNA, OPV, DNI, DNCC, ANSSA, PCDA LCV, Comité Technique Fruits et Légumes, Sous Comité Codex Fruits et légumes, Point Information SPS, Cadre Intégré Point de Notification SPS, Associations socioprofessionnelles,
	1.4. relecture du cahier des Charges pour la mangue d'exportation du Mali	OPV	DNA, OPV, DNI, DNCC, ANSSA, PCDA Cadre intégré, LCV, Cadre Intégré Associations socioprofessionnelles, IICEM / USAID
	1.5. Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité des mangues et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité.	ANSSA	DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, PQ2, Cadre Intégré Associations socioprofessionnelles

COMPOSANTES	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
	1.6. Veille réglementaire et normative.	ANSSA	DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, LCV, Associations socioprofessionnelles, Point Information SPS, Point de Notification SPS, Cadre Intégré
2. Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali	2.1. Elaboration d'une carte par commune et par cercle	ANSSA	DNA, OPV, Pisteurs, Direction Nationale Cartographie, PCDA, ANSSA, Associations socioprofessionnelles Cadre Intégré
	2.2. Production des kits illustratifs du Système National de Traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali	Cellule Technique d'Exécution	DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, ANSSA, Pisteurs, Projet Cadre intégré, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, Direction Nationale Cartographie, Associations socioprofessionnelles
	2.3. Accompagnement de trois cents (300) exploitations agricoles et vingt (20) stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité	ANSSA	DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, Pisteurs, Direction Nationale Cartographie, Projet Cadre intégré, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole Associations socioprofessionnelles
3. Renforcement des capacités des acteurs du secteur	3.1. Sensibilisation / information des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS	ANSSA	DNA, OPV, DNI, DNCC, OPV, PCDA, PQ2, Projet Cadre intégré, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole ; Associations socioprofessionnelles,
	3.2. Formation de trente (30) cadres techniques à l'analyse des risques SPS	ANSSA	DNA, OPV, PQ2, Projet Cadre intégré, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, OPV

COMPOSANTES	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
	3.3. Formation de vingt (20) inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité des mangues d'exportation	OPV	DNA, PQ2, Projet Cadre intégré, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole
	3.4. Formation/ sensibilisation de cinq cents (500) producteurs, pisteurs et transporteurs aux Bonnes Pratiques	OPV	DNA, PQ2, Projet Cadre intégré, LCV, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, Associations
	3.5. Formation/ sensibilisation de quarante (40) agents des centres de conditionnement sur l'HACCP, ISO 22 000 : 2005	ANSSA	DNA, PCDA PQ2, LCV, Projet Cadre intégré, Associations socioprofessionnelles
	3.6. Accompagnement de cent (100) exploitations agricoles dans la mise en place de Bonnes Pratiques Agricoles et de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la norme ISO 22 000	ANSSA	DNA, PQ2, OPV, PCDA, LCV, Projet Cadre intégré, Helvetas Mali, PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, Associations socioprofessionnelles
4. Gestion du Projet et suivi/évaluation des activités	4.1. Mise en place du Comité de Pilotage du Projet	ANSSA, PCDA, OPV, Organisations faïtières	Ministère de l'Economie et du Commerce, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Economie et de l'Industrie Ministère de la Santé,
	4.2. Mise en place de La Cellule Technique	ANSSA, OPV	Comité Directeur du Projet

COMPOSANTES	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
	d'Exécution		
	4.3. Lancement du projet	ANSSA /OPV Cellule Technique d'Exécution Comité Directeur du Projet	DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, PQ2, Cadre intégré, Helvetas Mali, APCAM PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, IICEM / U, Associations Associations socioprofessionnelles
	4.4. Sensibilisation des décideurs sur les SPS	ANSSA /OPV Cellule Technique d'Exécution	Associations socioprofessionnelles PCDA, ANSSA, DNA, OPV, Point de Notification SPS, Cadre Intégré
	4.5. Organisation d'ateliers de présentations des résultats des activités du projet	ANSSA /OPV Cellule Technique d'Exécution	DNA, OPV, DNI, DNCC, PCDA, PQ2, Cadre intégré, Helvetas Mali, APCAM PASAOP, Loi d'Orientation Agricole, IICEM / USAID, Associations socioprofessionnelles,
	4.6. Evaluation Indépendante	Banque Mondiale	OPV, ANSSA, PCDA, CDP

Cadre Logique du projet

Objectif du projet	Résultat	Impact attendu	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Risque/hypothèse
Améliorer l'accessibilité des fruits et légumes, principalement de la mangue du Mali aux marchés internationaux par le renforcement de l'infrastructure nationale d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	L'infrastructure nationale de maîtrise des risques est conforme aux principes des mesures SPS ce qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité des fruits et légumes aux marchés sous régional et international	A l'horizon 2012, le Mali se positionne comme exportateur de référence en Afrique de l'Ouest et augmente plus de 10 % ses exportations vers l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique	Les risques Sanitaires et phytosanitaires au niveau de la filière mangue sont maîtrisés. Il ya moins d'interceptions pour cause de non conformité	Statistique des exportations Statistique des interceptions/rejets des pays importateurs	Un cadre de dialogue public – privé est animé et assure une diffusion des mesures SPS Engagement constant des acteurs de la filière à produire des mangues de qualité dans le respect des mesures SPS Degré de collaboration des nouveaux partenaires dans l'atteinte des objectifs du projet

Cadre logique par activité (suite)

Composante 1 : Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, Veille réglementaire et normative

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
1.1. Atelier d'information et de sensibilisation sur le règlement N°07/2007/CM/UEMOA	1 atelier tenu	Nombre de représentants des organismes et associations professionnelles ayant participé à l'atelier	Les acteurs sont informés et sensibilisés sur l'application du règlement N°07/2007/CM/UEMOA	Nombre de praticiens ayant intégré le règlement dans leur pratique professionnelle Adhésion des représentants de groupements d'acteurs au projet de texte sur le contrôle phytosanitaire au Mali	Enquête sur la connaissance des textes législatifs nationaux / internationaux	Adhésion des différents acteurs à l'application du règlement N°07/2007/CM/UEMOA Appui politique à l'intégration africaine
1.2. Atelier d'analyse critique des textes législatifs nationaux sur les fruits et légumes	1 atelier tenu	Nombre d'acteurs ayant participé à l'atelier	Textes examinés Besoins en relecture et ou élaboration de nouveaux textes	1 projet de relecture et/ou d'élaboration de nouveaux textes juridiques proposé	Projet de relecture et ou l'élaboration de nouveaux textes juridiques	La participation des services techniques et des groupements professionnels de la filière mangue est effective
1.3. Session de relecture des textes législatifs nationaux	1 session tenue	Nombre d'acteurs ayant	Textes relus et ou de nouveaux	Nombre de textes juridiques relus et/ou de nouveaux	Rapport de la session	La participation des services techniques et des groupements

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
sur les fruits et légumes		participé à la session	projets de textes juridiques préparés	projets de textes préparés conformément aux recommandations de l'atelier d'analyse critique	Nombre de textes relus Nombre de nouveaux projets de textes juridiques	professionnels de la filière mangue est effective et de qualité
1.4. Atelier d'analyse critique des normes maliennes pour les fruits et légumes	1 atelier tenu	Nombre d'acteurs ayant participé à l'atelier	Normes examinées Besoin en relecture et ou en élaboration de nouvelles normes	Projets pour la relecture et/ou l'élaboration de nouvelles normes	Conseil National de la Normalisation	Adhésion de l'ensemble des acteurs (public et privé) Risque que les normes restent lettre morte et ne soient pas appliquées
1.5. Session de relecture des normes maliennes pour les fruits et légumes d'exportation	1 session tenue	Nombre d'acteurs ayant participé à la session Conclusion de la session	Normes relues et ou nouveaux projets de normes élaborés	Nombre de normes relues et/ou de nouveaux projets de normes préparés conformément aux recommandations de l'atelier d'analyse critique	Avant projets de normes et leur aboutissement final (adoption)	Risque que les normes ne soient pas appliquées
1.6. Révision du Cahier des Charges pour la mangue d'exportation du Mali	Nombre de réunions techniques	Nombre d'acteurs ayant participé aux réunions	Le Cahier des Charges amendé est mieux adapté aux réalités	Le Cahier des Charges pour la filière mangue du Mali amendé et	Comptes rendus de réunions Cahier des charges pour la	Adhésion des différents acteurs de la filière Validation du Cahier des Charges par l'autorité compétente

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
			du marché	validé	filière mangue du Mali amendé et validé	
1.7. Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité des fruits et légumes et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité	Nombre de réunions techniques	Nombre d'acteurs ayant participé à la session	Critères et procédures d'évaluation de la conformité harmonisés avec les règlements de l'UEMOA	Existence d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'amélioration du contrôle de conformité des fruits et légumes	Vérification objective de l'existence de ce cadre législatif. Procédure et critères d'évaluation de la conformité	Appui à la politique Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité dans l'UEMOA. Risque que cet appui ne se matérialise pas
1.8. Veille réglementaire et normative	Dispositif Veille réglementaire et normative fonctionnel	Nombre d'informations /données collectées en matières SPS	Informations/ données diffusées en matière SPS	Nombre d'acteurs de la filière informés en matière SPS	Niveau d'information des acteurs Enregistrements des correspondances	Risque que le dispositif ne joue pas son rôle et ne transmette pas l'information à qui de droit.

Cadre logique par activité (suite)

Composante 2 : **Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali**

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant (Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
2.1.Élaboration d'une carte par commune et par cercle	Rapport de mission	Nombre de cartes produites	Des représentations graphiques existent pour les communes et cercles des zones de production de mangue	Les villages et cercles des zones de production de mangue disposent de carte	Consultation du registre des cartes Carte par village et par cercle	Les relevés GPS sont correctement pris et permettent l'élaboration de cartes
2.2. Production de kits illustratifs du Système National de traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali	Rapport de mission	Nombre d'acteurs ayant participé à la session Conclusion de la session	Version finale du Système National de Traçabilité.	Système National de Traçabilité validé et adopté par au moins 70 % des acteurs.	Document du Système National de Traçabilité Niveau adhésion des acteurs au document	Risque que les obligations du Système national de traçabilité ne soient pas respectées

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant (Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
2.3. Accompagnement de trois cents (300) exploitations agricoles et de vingt (20) stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité	Tenue des activités d'accompagnement	Nombre d'exploitations agricoles et de stations de conditionnement accompagnées	Les exploitations agricoles et stations de conditionnement accompagnées sont capables de mettre en place un système documenté de traçabilité	Plus de 90 % des structures accompagnées disposent d'outils et de compétence permettant l'application du système de traçabilité	Niveau d'application du système de traçabilité	Risque que les exploitations n'adoptent pas la démarche de traçabilité

Cadre logique par activité (suite)

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
3.1. Sensibilisation/ formation des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS	Nombre de sessions	Nombre d'acteurs de la filière formés/sensibilisés sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS	Les acteurs de la filière sont informés et sensibilisés sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS	L'ensemble des acteurs de la filière contribue à l'amélioration de l'infrastructure nationale de maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires	Enquête sur le niveau de sensibilisation des acteurs	
3.2. Formation de trente (30) cadres techniques à l'analyse des risques	Nombre de sessions	30 cadres techniques formés à l'analyse des risques	Les cadres techniques sont capables d'assurer l'analyse des risques au niveau de la filière mangue du Mali	Les cadres formés participent de manière systématique à l'analyse des risques au niveau des filières horticoles d'exportation	Niveau de participation des cadres formés à l'analyse des risques au niveau des filières horticoles d'exportation du Mali	
3.3. Formation de vingt (20)	Nombre de sessions	20 inspecteurs formés au contrôle	Les cadres techniques	Le contrôle de conformité et la		Renforcement de la

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité des exportations et importations des fruits et légumes		de conformité des exportations et importations des fruits et légumes	formés sont compétents à effectuer le contrôle de conformité des fruits et légumes à l'exportation et à l'importation	certification de conformité sont effectués conformément aux directives internationales. Les certificats délivrés sont reconnus par les autorités compétences des pays importateurs	Nombre de certificats non-conformes Nombre d'interception de produits certifiés	crédibilité des services officiels de contrôle
3.4. Formation/ sensibilisation de cinq cents (500) producteurs, pisteurs et transporteurs aux Bonnes Pratiques	Nombre de sessions	Nombre de producteurs, pisteurs et transporteurs formés sur les bonnes pratiques	Une démarche standard est adoptée par les acteurs en matière de bonne pratique de production, de récolte, de transport de la mangue	Taux d'application des BPA	Rapport de formation Statistique des exportations Enquête de terrain sur le % de ceux qui ont reçu la formation qui appliquent effectivement les Bonnes Pratiques	L'amélioration de la qualité et le renforcement de la compétitivité des entreprises sur le marché intérieur et extérieur
3.5. Formation/ sensibilisation de quarante (40)	Nombre de sessions	40 agents formés sur le HACCP et l'ISO 22 000	Les agents formés sont capables	Le personnel des stations de conditionnement	Statistique des produits	Le faible niveau des agents est un

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
agents des centres de conditionnement sur l'HACCP, ISO 22 000 : 2005			d'assurer l'évaluation des dangers et de proposer des mesures de maîtrise au niveau de la filière mangue	est capable d'assurer la qualité et la sécurité des produits	non-conformes	frein à l'application du contenu de la formation
3.6. Accompagnement de cent (100) exploitations agricoles dans la mise en place de Bonnes Pratiques Agricoles	Tenue des activités d'accompagnement	100 exploitations agricoles sont accompagnées dans la mise en place de Bonnes Pratiques Agricoles	Les exploitations agricoles accompagnées sont capables de mettre en place les Bonnes Pratiques	Plus de 90 % des exploitations accompagnées disposent d'outils et de compétence permettant de mettre en place les Bonnes Pratiques	Fiches de suivi Niveau d'engagement des exploitations dans la mise en place les Bonnes Pratiques	Le faible niveau des producteurs est un frein à la mise en œuvre des bonnes pratiques
3.7. Accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la norme ISO 22 000	Tenue des activités d'accompagnement	20 centres de conditionnement accompagnés dans la mise en place de la norme ISO 22 000	Les centres de conditionnement sont capables de mettre en place la norme ISO 22 000	Plus de 90 % des exploitations accompagnées disposent d'outils et de compétence permettant la mise en place la norme ISO 22 000	Rapports d'activités Fiches de suivi Niveau d'engagement des stations dans mise en place de la norme ISO 22	La sélection rigoureuse des 20 centres permet de mener à son terme la mise en place de la norme

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
					000	

Cadre logique par activité (suite)

Composante 4 : **Gestion du Projet**

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
4.1. Mise en place et fonctionnement du Comité Directeur du Projet	Tenue des réunions	Nombre de réunions du Comité de pilotage	Le CDP mis en place est fonctionnel	Les activités du projet sont exécutées conformément aux orientations du CDP	Rapport d'activités Rapports d'évaluation	Implication de l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre du projet
4.2. Mise en place et fonctionnement de la Cellule Technique d'Exécution	Mise en œuvre des activités du projet	Rapport d'activités	l'infrastructure nationale permet de maîtriser les risques sanitaires au niveau de la filière mangue	L'exportation de la mangue a augmenté grâce à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits	Statistiques exportations Statistiques interceptions	Les cadres mobilisés sont performants
4.3. Lancement du projet	Tenue atelier	Nombre d'acteurs	L'ensemble des acteurs est informé sur le projet	Le projet est mis en œuvre avec la collaboration et l'implication des différents acteurs	Rapport d'activité Niveau d'information des acteurs	Les intervenants et bénéficiaires participent au lancement du projet
4.4. Sensibilisation des décideurs sur les SPS	Tenue atelier	Nombre de décideurs	Les décideurs sont informés et sensibilisés sur les SPS	Le projet est mis en œuvre avec la collaboration et l'implication des décideurs	Rapport d'activité Niveau d'information des décideurs	La réceptivité sur les SPS au niveau des ministères est confirmée
4.5. Organisation d'ateliers de présentations des résultats des activités du projet	Tenue atelier	Nombre acteurs	Les acteurs de la filière sont informés sur les résultats des activités du projet	Des recommandations sont formulées sur la consolidation des acquis du projet	Rapport d'atelier	

Activités	Extrant (Output)	Indicateur d'extrant	Résultat	Indicateur de résultat (résultat court terme)	Source de vérification	Risques / Hypothèses
4.6. Supervision/ Evaluation du Projet	Tenue des activités de supervision et d'évaluation du projet	Nombre de missions	Projet suivi et évalué	Projet exécuté conformément aux termes de références	Rapport suivi Rapport évaluation	Le système de suivi mis en place par la Banque Mondiale est fonctionnel

Appendice 7 : Calendrier

RUBRIQUES	2010			2011				2012
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Composante 1 : Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, veille réglementaire et normative								
1.1. Information et sensibilisation sur le règlement N°07/2007/CM/UEMOA		X						
1.2. Harmonisation des textes législatifs applicables à la filière mangue		X						
1.3. Harmonisation des normes sur la mangue		X						
1.4. Relecture du cahier des charges pour la mangue d'exportation du Mali		X	X	X	X	X		
1.5 Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité des mangues et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité				X	X			
1.6. Veille réglementaire et normative.		X	X	X	X	X	X	X
Composante 2 : Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali								
2.1. Elaboration d'une carte par commune et par cercle		X	X					
2.2. Production des kits illustratifs du Système National de Traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali			X					
2.3. Accompagnement de trois cents (300) exploitations agricoles et vingt (20) stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité			X	X	X			
Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur								
3.1. Sensibilisation/formation des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS		X	X					
3.2. Formation des cadres technique à l'analyse des risques		X	X					
3.3. Formation de vingt (20) inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité des exportations et importations de mangue			X	X				
3.4. Formation/accompagnement des producteurs, pisteurs, transporteurs et agents des stations de conditionnement aux Bonnes Pratiques, HACCP, ISO 22 000 : 2005		X	X	X	X	X	X	

RUBRIQUES	2010	2011	2012
Composante 4 : Gestion du Projet et suivi/évaluation des activités			
4.1. Mise en place du Comité Directeur et de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP)	X		
4.2. Lancement du projet	X		
4.3. Sensibilisation des décideurs sur les SPS	X		
4.4. Organisation d'ateliers de présentation des résultats des activités du projet		X	X
4.5. Evaluation à mi parcours du Projet		X	
4.6. Evaluation indépendante en fin de projet			X

APPENDICE 8 : BUDGET et RUBRIQUES	PU	NBRE	QUANTITE	TOTAL	OPV	ANSSA	FANDC
	\$ EU			\$ EU			
Composante 1 : Harmonisation des normes et textes législatifs nationaux aux normes internationales, Veille réglementaire et normative				32 000	3 000	3 000	26 000
1.1. Information et sensibilisation sur le règlement N°07/2007/CM/UEMOA	7.000	1	1	7.000			7.000
1.2. Harmonisation des textes législatifs applicables à la filière mangue	5.000	1	1	5.000			5.000
1.3. Harmonisation des normes sur la mangue	6.000	1	1	6.000			6.000
1.4. Relecture du Cahier des charges pour la mangue d'exportation	6 000	1	1	6 000	3 000	3 000	
1.5. Harmonisation des procédures et critères d'évaluation de la conformité des produits prioritaires mangue et des règles d'attribution de la marque communautaire de conformité	5.000	1	1	5.000			5.000
1.6. Veille réglementaire et normative.	3.000	1	1	3.000			3.000

APPENDICE 8 : BUDGET et RUBRIQUES	PU	NBRE	QUANTITE	TOTAL	OPV	ANSSA	FANDC
	\$ EU			\$ EU			
Composante 2 : Mise en place d'un Système National de Traçabilité des mangues du Mali				49.750	-	-	49.750
2.1. Elaboration d'une carte par village et par cercle	8.250	1	3	24.750			24.750
2.2. Finalisation du document du Système National de traçabilité pour la filière mangue d'exportation du Mali	10.000	1	1	10.000			10.000
2.3. Accompagnement de trois cent (300) exploitations agricoles et vingt (20) stations de conditionnement dans la mise en place du système de traçabilité ;	15.000	1	1	15.000			15.000
Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur				286.300	-	-	286.300
3.1. Sensibilisation/formation des acteurs de la filière sur l'Accord de l'OMC sur les OTC et les SPS	3.600	1	4	14.400			14.400
3.2. Formation de (20) inspecteurs phytosanitaires à l'analyse des risques	9.000	1	1	9.000			9.000

APPENDICE 8 : BUDGET et RUBRIQUES	PU	NBRE	QUANTITE	TOTAL	OPV	ANSSA	FANDC
	\$ EU			\$ EU			
3.3. Formation de (20) inspecteurs phytosanitaires au contrôle de conformité des exportations et importations des fruits et légumes	8.100	1	1	8.100			8.100
3.4. Formation/sensibilisation de cinq cent (500) producteurs, pisteurs et transporteurs aux Bonnes Pratiques	1.800	1	20	36.000			36.000
3.5. Formation/sensibilisation de quarante (40) agents des centres de conditionnement sur l'ISO 22 000 : 2005	5.400	1	2	10.800			10.800
3.6. Accompagnement de trois cent (100) exploitations agricoles dans la mise en place des Bonnes Pratiques Agricoles	111.000	1	1	111.000			111.000
3.7. Accompagnement de vingt (20) centres de conditionnement dans la mise en place de la démarche de ISO 22 000: 2005	97.000	1	1	97.000			97.000

APPENDICE 8 : BUDGET et RUBRIQUES	PU	NBRE	QUANTITE	TOTAL	OPV	ANSSA	FANDC
	\$ EU			\$ EU			
Composante 4 : Gestion du Projet et suivi/évaluation des activités				125.750	32.200	32.200	61.350
1. Mobilisation des experts techniques				78.750	21 600	21 600	35.550
1.1. Contribution Salaires des cadres mobilisés	600	3	24	43 200	21 600	21 600	
1.2. Honoraires experts indépendants	500	3	6	9 000			9 000
1.3. Coordination, supervision et gestion des activités du projet et pérennisation des acquis	1.475	3	6	26.550			26.550
2. Frais de déplacement				17 600	1.400	1.400	14.800
2.1. Frais de mission à l'intérieur du pays	100	2	24	4 800			4 800
2.2. Carburant	200	1	24	4 800	1.400	1.400	2.000
2.3. Participation réunions régionales / internationales	4 000	1	2	8 000			8 000
3. Logistique				18.400	9.200	9.200	-
3.1. Matériel informatique/ bureautique (1 ordinateur et accessoires, une photocopieuse, 01 bureaux, 6 chaises, petits matériels bureaux)	10000	1	1	10 000	5 000	5 000	

APPENDICE 8 : BUDGET et RUBRIQUES	PU	NBRE	QUANTITE	TOTAL	OPV	ANSSA	FANDC
	\$ EU			\$ EU			
3.2. Consommables	8.400	1	1	8.400	4.200	4.200	-
4. Communication				11 000			11 000
4.1. Atelier de lancement du projet	2 000	1	1	2 000			2 000
4.2. Sensibilisation des acteurs et décideurs sur les SPS et activités du projet	5 000	1	1	5 000			5 000
4.3. Organisation d'ateliers de présentations des résultats des activités du projet	1 000	1	4	4 000			4 000
<u>Coût total du projet hors évaluation</u>				493.800	35.200	35.200	423.400
5. Evaluations des activités				15 000			15 000
5.2. Evaluation indépendante en fin de projet	15 000	1	1	15 000			15 000
COUT TOTAL DU PROJET				508.800	35.200	35.200	438.400

Tableau : Répartition des dépenses par rubrique

Expertise	125 750
Formation	82 250
Accompagnement	274 800
Communication	11 000
Evaluation	15 000
TOTAL	508 800

Appendice 9 : Mandats des principaux agents participant au projet

Appendice 10 : Liste du matériel